

CARTE IMAGINE'R Scolaire



↳ Pour que votre dossier soit complet, lisez attentivement le guide joint.

↳ Vous devez envoyer votre dossier complété à :

- A votre mairie, si vous habitez les communes de Bray-et-Lu, Chaussy, Cléry-en-Vexin, Hodent, Magny-en-Vexin, Nucourt, St Clair-sur-Epte, St Gervais,
- A Tim Bus, après validation de votre mairie, si vous habitez dans une autre commune qui accorde une subvention,
- A l'agence Imagine'R, si vous ne bénéficiez pas de subvention communale.

Renseignez-vous pour connaître le montant des subventions et faites valider votre dossier auprès de votre mairie

Pour toutes vos questions, notre Service Clientèle est à votre disposition au
01.34.46.88.00

LA CARTE « IMAGINE'R Scolaire » jusqu'à 26 ans Valable de Septembre à Septembre

	Toutes zones
Collégiens et âgés de moins de 22 ans (nés après le 01/09/1995)	183,00 €
Lycéens ou âgés de plus de 22 ans (nés avant le 01/09/1995)	350,00 €

- Carte nominative, délivrée par l'Agence Imagine'R (après avoir retiré le dossier auprès du transporteur ou de la Mairie)
- Permet de circuler sur votre réseau de bus, sur les réseaux RATP, RER et SNCF
- Permet de voyager en période scolaire du lundi au vendredi, en fonction du nombre de zones choisies et est utilisable dans la totalité de la région Ile de France les samedis, dimanches et jours fériés ainsi que pendant les vacances scolaires
- Le nombre de voyages est illimité
- Conditions d'attribution :
 - ⇒ Etre collégien ou lycéen (avant bac) ou élève en pré-apprentissage
 - ⇒ Résider en Ile-de-France, être scolarisé en établissement public ou privé sous contrat, en tant qu'externe ou demi-pensionnaire
 - ⇒ Si vous n'êtes pas subventionné, élève âgé de 16 ans ou plus, inscrit en CFA ou apprenti ou élève en alternance avec contrat de travail, cochez la case « Apprenti » sur le formulaire et appliquer le tarif 1 mentionné sur le fascicule Imagine'R.